

Le suffrage féminin devant le Grand Conseil de Bâle

Autor(en): **E.V.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 256

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'autres cantons, et les communes sont naturellement astreintes au paiement des cotisations des familles nécessiteuses.

Dans le même ordre d'idées, signalons la décision prise par le Conseil Fédéral, dans sa séance du 21 mars, de demander aux Chambres l'autorisation de verser, dès 1927, et pour une durée de cinq ans, un subside extraordinaire d'un million de francs aux caisses d'assurance-maladie, pour les mettre en état d'augmenter les subsides aux femmes accouchées, et d'une manière générale de faire face aux frais plus élevés que les femmes et les enfants assurés imposent aux caisses. Notre collaboratrice parlementaire aura l'occasion de revenir sur ce sujet quand le *Message* du Conseil Fédéral sera discuté par les Chambres; mais nous tenons à signaler tout de suite à nos lectrices l'importance de cette décision, qui va à la rencontre des vœux de nos Sociétés féminines: celles-ci, devant les difficultés grandissantes qu'invoquent les Caisses d'assurance-maladie contre l'article de la loi fédérale qui établit l'égalité entre hommes et femmes, ont toujours affirmé que, si les femmes obèrent davantage que les hommes les budgets des caisses, c'est en raison de leurs fonctions maternelles, et qu'il est dans l'intérêt du pays tout entier de ne pas faire peser les conséquences de ces frais sur les femmes seules, sous forme de cotisations plus élevées. C'est donc une mesure de solidarité sociale que propose ici le Conseil Fédéral.

E. Gd.

Le suffrage féminin devant le Grand Conseil de Bâle

Enfin !... la date du 24 mars 1927 peut être marquée d'une pierre blanche dans l'histoire de notre mouvement suffragiste bâlois. Car, après avoir figuré en vain, depuis novembre, à l'ordre du jour des séances du Grand Conseil, notre revendication a enfin été discutée l'autre jeudi.

A la tribune, nombreux public; tant masculin que féminin; dans la salle, passablement de mouvement à l'ouverture de la séance et durant la lecture de la pétition signée par 12 Sociétés féminines, qui demandait au Grand Conseil d'accepter l'initiative communiste en faveur du suffrage des femmes. Puis, M. Ammer rapporta au nom du Conseil d'Etat sur cette initiative, justifiant l'attitude réservée du gouvernement par le fait que celui-ci estimait le moment mal choisi pour remettre en question le suffrage des femmes, qui, il y a sept ans, avait été repoussé par les électeurs.

Ce n'est que lorsque le premier orateur en faveur de notre cause, M. Welti, conseiller national, prit la parole, que la tranquillité régna dans la salle; et il est à relever que nos députés, contrairement à leurs habitudes, ont été attentifs pendant toute la durée des débats: signe certain que le suffrage féminin commence enfin à être considéré comme une question importante. Une autre impression de séance: si les meilleurs orateurs et les plus influents se sont trouvés parmi nos partisans, nos adversaires ont, eux aussi, traité le sujet avec sérieux. D'ailleurs, d'une manière générale, nous n'avons entendu contre notre cause que des objections connues; et, comme on pouvait s'y attendre, c'est plutôt de la gauche de l'Assemblée que sont venus des arguments en notre faveur, et de la droite la majorité des arguments contre nous.

Toutefois, une exception notoire a été faite par un des plus anciens amis de notre cause, M. Oeri (libéral), dont le discours a été certainement le meilleur de tous, et qui a été écouté avec la plus grande attention. Et lorsqu'à la fin de sa péroraison, un « Bravo! » est parti d'une bouche féminine à la tribune, cette manifestation n'a pas été accueillie d'un avertissement du président, mais bien par un éclat de gaieté de la part de MM. les députés. M. Oeri n'a pas apporté à ses collègues de belles phrases vaines, mais des faits concernant les pays qui ont déjà introduit le suffrage féminin. Il a montré, par exemple, comment, aux Etats-Unis ou en Australie, où le suffrage féminin existe depuis de nombreuses années, il en est résulté d'excellentes lois sur les conditions du travail, sur la protection de l'enfance, sur la prévoyance sociale, et comment là-bas le combat contre des fléaux populaires, tels que l'alcoolisme, peut être mené avec son maximum d'effets. Il a

montré également comment les femmes députées travaillent dans les Parlements pour le bien de la famille, et comment elles n'appartiennent pas, ainsi qu'on l'a souvent prétendu, aux extrêmes de gauche ou de droite, mais bien plus souvent aux partis modérés du centre.

Si nous cherchons à caractériser d'autres orateurs, signalons ensuite les discours des deux députés communistes, MM. Welti et Wieser (ce dernier rédacteur du *Basler Vorwärts*), qui ont tous deux été très bons. Tous deux se placèrent — ce qui pour notre cause n'était pas nécessaire, mais qui était compréhensible de leur part — au point de vue de leur parti. Ils déclarèrent réclamer pour la femme le droit de vote avec un but de propagande, et comme un droit social qui a sa base dans la misère économique et dans l'exploitation dont la femme ouvrière est actuellement l'objet de la part du régime capitaliste: quand on songe aux 20.000 femmes ouvrières que compte le canton de Bâle-Ville, on ne peut pas dire que la place de la femme est à son foyer! Pour M. Wieser, c'est maintenant la dernière chance qui se présente d'obtenir le droit de vote par une révision constitutionnelle, et si la votation populaire le rejette, il ne faudra plus compter le réaliser jamais dans une société capitaliste. Il accusa avec force les représentants bourgeois de manquer de foi dans cette démocratie dont ils affirment s'inspirer, puisqu'ils se refusent à étendre aux femmes le plus élémentaire des droits démocratiques. — Du côté socialiste, nous avons entendu M. Baumgartner, qui a rappelé comment, lors de l'introduction du suffrage universel, on avait entendu d'une classe d'hommes à l'égard d'une autre classe d'hommes les mêmes arguments que l'on invoque maintenant contre les femmes, et, par exemple, le manque d'intérêt à l'égard des questions politiques de la part de ceux qui n'ont pas le droit de vote. Cette lacune sera comblée lorsque les femmes devront s'occuper de la chose publique, puisque c'est en se jetant à l'eau que l'on apprend à nager. Si les femmes pouvaient voter, bien des lois n'en seraient que meilleures, et l'on comprend que les femmes soient lasses d'être toujours soumises à des lois à l'élaboration desquelles elles n'ont pas contribué.

Parmi les orateurs de droite, nous avons relevé avec joie que deux représentants du parti populaire évangélique se sont déclarés — l'un, il est vrai, avec quelques réserves — partisans du vote des femmes. « Si nous reconnaissons le droit de vote aux femmes, a dit entre autres M. Hasler, nous n'agissons pas contrairement à l'esprit ou à l'enseignement de Jésus; au contraire, Jésus a mis la femme au même rang que l'homme. » Comme, M. Oeri, il a affirmé que le motif principal pour lequel les hommes ne veulent pas du vote des femmes, c'est qu'ils ont peur d'elles! (Allons-nous en croire, nous autres femmes, quant à nos capacités et à notre valeur, si on met souvent ce motif en avant! !) Quant à M. Roth, l'autre représentant du même parti, il voit autant de raisons en faveur du suffrage féminin que de raisons qui s'y opposent; mais, s'il s'en déclare partisan, c'est parce qu'il connaît un si grand nombre de femmes capables et intelligentes, qu'il estime que c'est une injustice de les tenir à l'écart des affaires de l'Etat.

Les adversaires se sont rencontrés dans les rangs des partis de droite: libéraux, radicaux, parti bourgeois, et catholiques. Leurs arguments ont déjà été répétés à satiété: la famille sera détruite; la femme perdra ce qui fait son caractère propre; elle sera mécontente de la politique et n'aspirera qu'à s'en retirer dès qu'elle en aura fait l'expérience; la majorité des femmes est opposée au suffrage féminin; etc., etc.. Ce qui fut très fâcheux pour nous, femmes, c'est que l'on ne manqua pas de rappeler la malheureuse histoire de la nomination projetée d'une femme comme directrice de l'école ménagère, et l'attitude déplorable des maîtresses de cette école, qui se déclarèrent opposées à cette nomination. « Les femmes, assura M. Meyer, président du Tribunal pénal, généralisant de la sorte un cas spécial, ont ainsi prouvé qu'elles préfèrent de beaucoup être dirigées par des hommes. » Il faut encore relever l'argument étonnant qu'apporta un Suisse de fraîche date, c'est que les femmes obtiendraient, par l'introduction du suffrage féminin, beaucoup plus de droits que n'en possèdent les hommes, puisque, lorsqu'une étrangère épouserait un Suisse, elle deviendrait Suisse et pourrait, par conséquent, exercer immédiatement

les droits de citoyenne, alors qu'un étranger doit vivre un certain temps en Suisse avant de pouvoir se faire naturaliser et voter comme citoyen suisse. Mais n'est-ce pas aussi injuste que la possibilité qui existerait alors pour une femme, députée au Grand Conseil avant son mariage, de perdre, de par ce mariage avec un étranger, et son siège, et son droit de vote? Et quant à l'injustice actuelle, bien plus grande, qui exclut de tout droit actif de citoyen un si grand nombre de femmes suisses, M. Arnstein, député radical, s'est naturellement bien gardé d'en parler! M. Oeri, lui, a d'ailleurs, démontré de façon excellente, qu'il ignorait tout du mouvement féministe moderne, qui demande que la femme qui épouse un étranger ne perde pas de ce fait sa nationalité; et M. Wieser a raillé les craintes de M. Arnstein, qui paraissait croire qu'aussitôt le suffrage féminin adopté, les 20.000 communistes suisses feraient venir de Russie 20.000 femmes communistes, pour les épouser et doubler ainsi le nombre des voix de leur parti! Pareil argument, a-t-il déclaré, est une injure à nos femmes suisses, car que dire alors de certains citoyens, venus de Galicie, qui achètent dans de petites communes suisses le droit à la naturalisation, et qui ensuite se présentent parmi nos législateurs comme représentants du peuple suisse! — A M. Alternatt (catholique), qui craignait que la famille ne fût ruinée lorsque les femmes siègeraient au Grand Conseil, M. Oeri répondit encore avec beaucoup d'à-propos qu'il y a actuellement chez nous 20.000 femmes qui doivent quitter leur foyer pour gagner leur vie, et que si 20 femmes au plus étaient encore élues députées, 20.020 femmes au lieu de 20.000 ne changeraient pas grand chose à la situation de la famille! Il ajouta que les catholiques suisses pourraient s'inspirer à l'égard du suffrage de l'attitude des évêques américains et australiens.

Une des interventions qui nous a le plus réjouies a été celle d'un autre député catholique, M. Wick, qui a déclaré qu'aucun parti ni aucune doctrine ne pouvait émettre un argument de principe contre le vote des femmes, et que lui-même en était partisan en matière d'assistance et de questions sociales, estimant que les femmes acquerraient là la maturité nécessaire pour traiter les questions politiques. Lors du vote final, M. Wick s'est abstenu, et a marqué ainsi un changement dans l'attitude des catholiques à l'égard du vote des femmes, changement qui montre certainement une évolution des idées de ce parti.¹

¹ Nous croyons que notre correspondante généralise trop, car à Genève, par exemple, le parti indépendant (catholique) a compté plusieurs suffragistes convaincus. C'est notamment à l'un d'eux, M. Louis Guillermin, décédé il y a quelques années, que l'on doit le premier projet de loi sur le suffrage féminin, qui ait été déposé devant le Grand Conseil de ce canton. (Rééd.)

Quand vint la votations à l'appel nominal, c'est avec des battements de cœur que nous en avons attendu les résultats. Les communistes, les socialistes, et les évangéliques votèrent compact pour nous; ainsi que, parmi les libéraux: MM. Oeri, Speiser, Luessy et Vischer; parmi les radicaux: MM. Schimpf, Strub et Kaltentbach. En revanche, le parti bourgeois et le parti catholique (moins l'abstention de M. Wick) votèrent compact contre nous. Soit, au total, 66 voix en faveur de l'acceptation de l'initiative, et 41 voix contre.

Voilà donc le premier pas accompli, qui a l'avantage aussi de transformer cette initiative à caractère politique trop marqué, en une décision de la majorité du Grand Conseil. C'est pour nous une grande joie, mais qui ne doit pas nous donner des espérances trompeuses. Car cette décision est soumise au referendum; et même, si celui-ci n'est pas demandé, la décision finale n'en dépend pas moins du peuple, sur l'opinion duquel nous ne nous faisons aucune illusion. Et malgré tout, nous allons travailler avec ardeur!

E. V.-A.

De-ci, De-là...

Eloge des avocates.

Lors de la réouverture à Paris de la Conférence du stage, réouverture qui constitue, comme l'on sait, un des événements de la vie du Palais, et à laquelle assistaient nombre de magistrats distingués de France et de l'étranger, le bâtonnier, M. Aubépin, a prononcé un discours en mémoire des avocats décédés au cours de l'année précédente. Le nom de M^{lle} Jeanne Chauvin, la première avocate française, est venu tout naturellement sur ses lèvres, et à cette occasion, M^e Aubépin a prononcé des paroles qui n'ont pas manqué de retenir les journaux féministes sur la valeur de la coopération féminine à l'œuvre de la justice. « Il y a vingt-six ans, a-t-il dit, qu'une femme a prêté pour la première fois le serment d'avocat. Aujourd'hui, cent cinquante femmes sont inscrites au tableau et au stage du barreau parisien. Au cours de ces dernières années, les concours pour le secrétariat de la Conférence ont consacré le mérite des femmes... A l'assistance judiciaire, les femmes s'emploient généreusement; pour les mineurs surtout, leur instinct maternel leur inspire un dévouement attendrissant; beaucoup sont des collaborateurs précieux, quelques-unes se signalant par un vrai et sûr talent. Les femmes ont pris leur place au barreau; elles l'y occupent dignement et utilement; elles sont maintenant, dans l'Ordre, un élément nécessaire. »

C'est dans cette même séance que M^{lle} Juliette Veiller, avocate, fit une conférence très appréciée sur la belle personnalité de Mahatma Gandhi.

VARIÉTÉ

Les débuts d'une aquafortiste

La ville de Brême vient d'acheter des gravures à l'eau-forte de l'artiste connue Olga Cordes, et les destine à orner ses écoles et ses bâtiments publics. Le Musée municipal contient vingt-trois estampes originales de cette aquafortiste, la première femme qui se voua à un art considéré comme exclusivement masculin. Dans un journal allemand, Cordes a raconté ses débuts de graveur, que nous résumons à l'intention de nos lecteurs.

En Allemagne, en l'année 1895 encore, une jeune fille n'avait aucune possibilité d'apprendre l'eau-forte. A Munich même, la ville d'art, seuls quelques jeunes hommes suivaient les cours du fameux professeur Raab. L'un d'eux, le fils de feu J.-V. Widmann, l'écrivain suisse si connu, eut un jour l'aimable inspiration d'apporter à la jeune peintre Olga Cordes, retenue en chambre par la grippe, une feuille de cuivre recouverte de bitume et quelques pointes de graveur. Pour la première fois de sa vie, celle-ci avait dans les mains les outils d'un travail dont elle ignorait tout.

Curieuse, intéressée, grattant de son mieux le vernis, découvrant la technique du métier à mesure qu'elle s'évertuait, Olga Cordes exécuta sa première gravure, un petit paysage mélancolique et septentrional. Un ami, élève de Raab, s'éprit de ce motif et se chargea de le faire imprimer. Grande joie pour la jeune pionnière

quand elle reçut la première épreuve, mais aussi sensible étonnement en considérant son dessin rendu à l'envers.

Elle avait trouvé sa voie, encouragée qu'elle fut par des aquafortistes expérimentés auxquels Widmann avait soumis l'estampe de la débutante. Cependant, elle dut faire toute seule ses petites expériences, car les camarades qui auraient pu lui donner un coup de main venaient de partir pour l'Italie, l'école d'art, hospitalière aux hommes seuls, lui fermait ses portes, et le professeur Raab, occupé, ne pouvait lui donner des leçons.

Nullément découragée, Olga Cordes se reconfortait en considérant la grosse bonbonne d'acide nitrique trônant sur son armoire, et donnant à sa chambrette un vague aspect de repaire d'alchimiste. Un nouveau cuivre fut gravé, placé ensuite dans un récipient, et l'artiste voulut le baigner d'acide. Mais quand elle s'affaira autour du bouchon de verre, il sauta en l'air, une odeur suffocante envahit l'atmosphère et la grosse bouteille lui échappa des mains. A ce moment tragique entra la logeuse, qui poussa des hurlements à la vue du désastre: « Mon beau tapis abîmé... et il n'est pas encore payé! De ma vie je ne logerai plus de femmes peintres, elles n'ont en tête que des folies... Mais j'écrirai au papa! »

Hélas! le papa était un homme sévère. Tonnant et fulminant, il menaçait sa fille de la fourrer dans une école de cuisine si elle n'abandonnait pas tout de suite cette stupide manie de gravure. Il retrancha le coût du tapis brûlé de la pension servie à Olga, et obligea ainsi la délinquante à changer un mois durant son restaurant, modeste mais convenable, contre une pinte hantée par des cochers et